Fanshop - Conditions particulières du Standard de Liège

Version 2.0 – en vigueur à partir du 30/06/2017

1 Généralités

1.1 Les présentes conditions particulières régissent les ventes en ligne conclues entre la SA STANDARD DE LIEGE, dont le siège social est établi Rue de la Centrale, 2 à 4000 LIEGE, inscrite à la BCE sous le n° 0433.255.448 (ci-après désignée en abrégé le « SDL ») et ses clients via la plateforme fanshop fanshop.standard.be du SDL.

Les ventes en ligne sont exclusivement régies par les présentes conditions particulières. Celles-ci conditions sont disponibles sur le site fanshop du SDL fanshop.standard.be. Elles prévalent sur toutes autres conditions générales d'achat ou de vente.

1.2 Le SDL peut être contacté par les moyens et aux coordonnées suivants :

Téléphone : +32 4 254 18 32

E-mail: mailto:mmerchandising@standard.be

2 Formation du contrat

2.1 Le contrat est formé par la réception par le SDL d'une commande émise et validée par le client au terme du processus de commande mis à disposition du client par le SDL via la plateforme Fanshop, pour autant que la commande ait été confirmée par le SDL au client par l'envoi d'une confirmation de commande par courrier électronique à l'adresse de courrier électronique renseignée par le client au cours du processus de commande.

Le processus de commande contient les étapes techniques suivantes :

- Choix du produit
- Validation du panier
- Insérer coordonnées / s'identifier
- Choix du système de livraison
- Paiement de la commande

• Récapitulatif de la commande

En cochant la case « J'ai pris connaissance des Informations légales du SDL et des présentes conditions de vente du SDL et je les accepte », le client est tenu par les engagements que les Informations légales et les conditions particulières contiennent et reconnaît qu'il en a pris connaissance, les acceptent et qu'il renonce à en contester l'opposabilité.

- 2.2 Le SDL est pour autant que de besoin autorisée à suspendre l'exécution du contrat jusqu'à la réception effective du paiement intégral de la commande par le client.
- 2.3 Sans préjudice de l'article 4 et sauf accord en sens contraire du SDL, aucune commande ne peut être modifiée ou annulée.

Le SDL se réserve le droit d'annuler une commande de produits ou de services si ceux-ci ne sont plus disponibles ou pour d'autres motifs sérieux et légitimes qui seront indiqués au client. Dans ce cas, le SDL prendra l'initiative d'informer le client aux coordonnées fournies lors de la commande et de rembourser au client l'intégralité des sommes qu'il a versées.

2.4 Les caractéristiques essentielles des produits et des services qui font l'objet de la commande sont décrites par le SDL au moment de la commande via le Fanshop fanshop.standard.be.

Les photographies n'ont toutefois qu'une valeur indicative ; en outre, les produits et services effectivement livrés peuvent présenter des différences mineures par rapport à la description qui en est faite par le SDL ou à l'usage prévisible auquel le client le destine. Enfin, le client reconnaît que le SDL ne peut être tenu responsable en cas de non-conformité des produits commandés à un usage anormal ou non prévisible auquel le client les destinerait.

3 Exécution et expédition des commandes

3.1 Le SDL s'engage à délivrer les produits et services commandés en ligne dans un délai maximum de 30 jours, pour autant que le SDL ait réceptionné le paiement de la commande. Si, en raison de l'état des stocks de produits, la livraison ne peut pas être effectuée dans ce délai, le SDL prendra contact avec le client et conviendra avec lui d'un autre délai de livraison acceptable.

- Les produits et service commandés sont livrés par envoi postal au lieu de livraison convenu avec le client au terme du processus de commande décrit à l'article 2.1.
- 3.2 Si le SDL n'a pas mis la commande à disposition du client dans les délais visés au paragraphe précédent, le client a le droit de notifier au SDL qu'il annule sa commande. En cas d'annulation valable par le client, le SDL remboursera au client toutes les sommes versées par celui-ci en paiement de la commande annulée, au plus tard trente jours après la réception de la notification d'annulation.
- 3.3 Le SDL supporte les risques liés à la livraison des produits et services commandés jusqu'au lieu de livraison convenu. Le client est tenu de vérifier que les produits et services livrés sont conformes à sa commande. Aucune plainte du client de ce chef ne sera recevable si elle n'est pas signalée dans les 24 heures de la livraison.

4 Droit de rétractation

- **4.1** Le client a le droit de notifier au SDL qu'il renonce à l'achat, sans pénalités et sans indication de motif, dans les 14 jours calendrier à dater du lendemain du jour de la livraison des produits et services commandés.
- **4.2** Par exception, le client ne dispose pas du droit de renoncer à l'achat si la commande porte sur :
 - Des services qui ont été fournis par le SDL avant l'expiration du délai de rétractation, tels que, par exemple, un titre d'accès au stade de football que le client aurait acheté en ligne préalablement au match, mais dans le délai de 14 jours susvisé;
 - Des produits faits sur mesure, ou personnalisés selon les instructions du client ;
 - Des journaux, revues ou magazines édités par le SDL ou avec l'accord du SDL;
 - Des produits qui, du fait de leur nature, ne peuvent être réexpédiés ou sont susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement;
 - La fourniture d'enregistrements vidéos, audios ou de logiciels informatiques, tels que des jeux, qui ont été fournis par le SDL au client sous scellés et qui ont été descellés après livraison;
 - La fourniture de tout contenu numérique livré sur un support autre qu'un support matériel, si l'exécution a commencé préalablement à l'expiration du délai de rétractation ;
 - Des services de paris et de loteries.

Le client reconnaît avoir été informé et accepte qu'il ne dispose <u>PAS</u> d'un droit de rétractation dans les cas précités.

- 4.3 La notification par le client de son souhait d'exercer son droit de rétractation doit être communiquée par écrit, selon les modalités communiquées par le SDL dans le cadre des Web services, ici.
- 4.4 Le client qui exerce son droit de rétractation s'engage à se conformer aux instructions de SDL relatives aux modalités de réexpédition des achats auquel il renonce. Le client supporte les frais et les risques de l'expédition, à moins qu'il ne prouve que les produits livrés n'étaient pas conformes à sa commande ; dans ce cas, le SDL supportera les frais de réexpédition. En cas d'exercice par le client de son droit de rétractation, SDL remboursera au client le prix payé pour les produits en cause au plus tard trente jours après la bonne réception par SDL des produits expédiés par le client.
- 4.5 Le SDL se réserve le droit de refuser le renvoi des produits et/ou le remboursement du prix si les produits réexpédiés par le client ont été endommagés. Si les produits réexpédiés ont subi une détérioration mineure, le SDL retiendra une partie du prix au prorata de la détérioration subie.

5 Prix et paiements

- 5.1 Le prix des produits et services commandés en ligne est le prix affiché par le SDL dans le cadre des Web services à la date de la commande. Les prix affichés incluent la TVA, ainsi que tous frais de livraison généralement quelconque, en ce compris les frais relatifs à la préparation du colis éventuel.
- 5.2 Le client est tenu de payer le prix des produits commandés au moment de la commande. Les paiements peuvent être effectués par carte de crédit ou par tous moyens de paiement électroniques proposés par le SDL lors de la commande. Le SDL se réserve le droit de ne pas accepter certains moyens de paiement électroniques.
- 5.3 Les opérations de paiement en ligne sont effectuées par les services du partenaire du SDL, c'est-à-dire ATOS WORLDLINE; le client est informé que SDL n'intervient en aucune manière dans ces opérations de paiement en ligne, qui sont exclusivement sous le contrôle du partenaire du SDL; le SDL décline par conséquent toute

responsabilité en cas d'indisponibilité ou de défectuosité du service de paiement en ligne de son partenaire.

6 Garanties

- 6.1 Le SDL garantit que les produits et services commandés par le client sont conformes à un usage normal et prévisibles. Le client s'oblige à vérifier lors de la livraison que la totalité de sa commande lui a été livrée ; dans la négative, il s'oblige à en informer SDL dans les 24 heures de la réception de sa commande.
- 6.2 La garantie de conformité des produits et services livrés est la garantie légale, à l'exclusion de toute autre commerciale. Ceci ne porte toutefois pas préjudice à d'éventuelles garanties commerciales offertes au client par les fournisseurs du SDL eux-mêmes.
- 6.3 La durée de la garantie de conformité est de deux ans à partir de la livraison du produit. Si le défaut de conformité apparait plus de 6 mois après la livraison du bien, le client est tenu de prouver que ce défaut existait au moment de la livraison. Le client doit signaler à SDL tout défaut de conformité immédiatement et au plus tard deux mois après l'apparition de ce défaut, sous peine de déchéance de la garantie de conformité. La preuve du moment de l'apparition du défaut de conformité incombe au client.
- 6.4 En cas de défaut de conformité, le SDL procèdera, à son choix, à la réparation ou au remplacement des produits non conformes. Si le remplacement par un produit identique est impossible ou disproportionné, le produit défectueux sera remplacé par un produit fonctionnellement équivalent.
 - Si tant le remplacement que la réparation des produits défectueux sont impossibles ou imposent au SDL des frais ou des désagréments disproportionnés, SDL aura la possibilité de rembourser au client le prix des produits concernés (sous déduction d'une compensation du chef de l'usage que le client a eu du bien depuis sa livraison, à l'exclusion de toute autre indemnité ou compensation).
- 6.5 Le client notifiera les défauts de conformités et procèdera au renvoi des produits défectueux conformément aux instructions communiquées par le SDL. Les frais de renvoi sont pris en charge par le SDL, pour autant que lesdites instructions aient été respectées par le client.

- 6.6 S'il apparait que les produits renvoyés par le client ne sont pas défectueux, que les défauts reprochés n'existaient pas au moment de la livraison des produits ou que les défauts reprochés ont été causés par le fait du client, par l'usure normale, par un défaut d'entretien ou de précaution ou par un usage contraire aux instructions d'utilisation ou inapproprié, SDL sera autorisée à :
 - Soit inviter le client à récupérer ses biens dans leur état actuel. Dans ce cas, le client procèdera à la récupération à ses frais.
 - Soit proposer au client de procéder à la réparation des biens défectueux, aux frais du client. Dans ce cas, le SDL enverra au client un devis pour la réparation et procèdera à la remise en état après acceptation du devis par le client. Le SDL peut exiger du client un paiement anticipé pour tout ou partie des travaux de réparation.

7 Limitation de responsabilité

- 7.1 En cas d'inexécution fautive dans son chef, la responsabilité du SDL est limitée aux dommages directs et prévisibles, pour autant que ceux-ci soient prouvés par le client. Toute autre responsabilité de SDL est exclue.
 - En particulier, le SDL ne sera en aucun cas responsable des dommages indirects tels que pertes de économiques et financières, pertes de bénéfices escomptés ou d'économies espérées, pertes de clientèle, d'image, de données, de chances.
- **7.2** En tout état de cause, la responsabilité totale du SDL au titre du présent contrat sera limitée à un montant égal au montant de la commande du client.

8 Force majeure

- 8.1 Le SDL n'est pas tenu d'exécuter ses obligations en cas de force majeure, ce qui inclut par exemple les catastrophes naturelles, les actes et ordres des autorités publiques, les actes de terrorisme ou de guerre, l'indisponibilité des réseaux électriques ou des services de télécommunication, la défaillance d'un fournisseur ou partenaire, les accidents et maladies, ainsi que tout autre événement qui n'était pas raisonnablement prévisible et surmontable pour le SDL.
- 8.2 En cas de force majeure, les obligations du SDL sont suspendues jusqu'à la disparition des circonstances empêchant leur exécution. Si l'état de force majeure dure plus de 30 jours, chacune des parties a le droit de terminer le contrat en avertissant l'autre

partie. Le cas échéant, le client sera remboursé des paiements effectués, à l'exclusion de toute autre indemnité ou compensation.

9 Utilisation des Web services

9.1 Le client qui passe une commande en ligne au SDL s'engage à se conformer aux <u>Informations légales web services du SDL</u>, aux présentes conditions de vente et à la Privacy policy du SDL.

10 Traitement de données à caractère personnel

Lors de l'inscription du client aux Web services du SDL, le SDL collectera et traitera des données à caractère personnel le concernant. Ce traitement est régi par la <u>Privacy Policy</u>. Le client déclare en avoir pris connaissance et en accepter le contenu sans réserve.

11 Dispositions générales

Disponibilité et mise à jour des conditions de vente. Les conditions générales de vente sont disponibles en vue de leur téléchargement à l'adresse web: http://standard.be/sites/default/files/cms/pdf/23-06-2017_conditions_particulieres_eshop.pdf Le SDL se réserve le droit de les modifier unilatéralement afin de tenir compte, notamment, d'éventuelles évolutions législatives ou de besoins propres ; dans ce cas, les nouvelles conditions générales seront applicables à toutes commandes réalisées par le client après la mise en ligne de ces nouvelles conditions.

- **11.1 Non-renonciation.** Le fait pour le SDL ou le client de ne pas se prévaloir d'un manquement à l'une quelconque des obligations ne peut pas être interprété comme une renonciation à l'obligation en cause.
- 11.2 Non-validité partielle. Si l'une des clauses des conditions générales de vente est déclarée nulle en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elle sera réputée non écrite ; les autres clauses demeureront valables et conserveront toutefois toute leur force obligatoire et leur portée. Le SDL et le client pourront le cas échéant d'un commun accord convenir de remplacer la ou les stipulations invalidées par voie d'avenant.
- **11.3 Titres.** En cas de difficultés d'interprétation entre l'un quelconque des titres et l'une quelconque des clauses, les clauses prévalent sur les titres.

- **11.4 Capacité pouvoirs**. Le SDL et le client garantissent avoir la pleine capacité de conclure le contrat et d'être liée par toutes ses dispositions.
- 11.5 Doit applicable juridiction compétente. Les conditions générales de vente sont régies par le droit belge. Tous les litiges en rapport avec la formation, l'exécution ou l'interprétation du Contrat seront soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Liège. Le client renonce, quel que soit son lieu de domicilie ou de résidence, à contester le droit applicable ainsi que la compétence matérielle et territoriale du juge désigné compétent.